

RÉGIE PERSONNALISÉE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF LANS EN VERCORS

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 23 DECEMBRE 2022

L'an deux-mil-vingt-deux, le vingt-trois décembre, le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée du Centre Culturel et Sportif de Lans-en-Vercors, dûment convoqué le dix-neuf décembre, s'est réuni à treize heures trente en session ordinaire dans la salle de réunion du centre culturel et sportif de Lans-en-Vercors, sous la présidence de Madame Véronique RIONDET, Présidente de la Régie personnalisée.

Membres en exercice : 9

Présents :

Présidence : Véronique RIONDET

Administrateurs :

Guy CHARRON – Caroline DELAVENNE – Marcelle DUPONT – Céline PEYRONNET – Jean-Charles TABITA – Marc MARECHAL – Olivier SAINT-AMAN – Christophe LEBEL

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Absents excusés :

Nombre de votants : 9

Secrétaire de séance : Céline PEYRONNET

Assiste au Conseil d'Administration avec voix consultative : Marie GALLIENNE, directrice

ORDRE DU JOUR :

- I. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 29 novembre 2022
- II. Convention d'assistance technique, administrative et comptable entre la commune de Lans-en-Vercors et la régie personnalisée centre culturel et sportif de Lans-en-Vercors

RÉGIE PERSONNALISÉE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF LANS EN VERCORS

I. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 NOVEMBRE 2022**

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du 29 novembre 2022.

Approbation à « résultat des votes »

II. **CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE, ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE ENTRE LA COMMUNE DE LANS EN VERCORS ET LA REGIE PERSONNALISEE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE LANS-EN-VERCORS**

Madame la Présidente, indique que la convention précisant les modalités de l'assistance technique, administrative et comptable fournie par la Commune de Lans-en-Vercors à la Régie Personnalisée du centre culturel et sportif, était arrivée à son terme et qu'il convient de la renouveler.

La convention proposée à l'assemblée a pour objet de préciser les conditions et modalités d'assistance de la Commune de Lans-en-Vercors à la Régie Personnalisée du centre culturel et sportif ainsi que les droits et obligations de chacune des parties ; dans la mesure où cette assistance est nécessaire à l'exercice de ses compétences.

Le conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention d'assistance technique, administrative et comptable entre la Commune de Lans-en-Vercors et la Régie Personnalisée du centre culturel et sportif ;

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention et tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

La secrétaire de séance,
Céline PEYRONNET